Royaume de Belgique
SERVICE PUBLIC FEDERAL
ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET
ENERGIE N° d'entreprise: 0314.595.348

Demande d' autorisation d' activités ambulantes

NB: les informations qui sont déjà en possession de la Banque-Carrefour des Entreprises et qui n'ont pas changé ne doivent pas être répétées.

1. Nature de la demande 1 :

☐ obtention
☐ modification
☐ remplacement

2. Type de demande [1] :

☐ autorisation patronale
☐ autorisation de préposé A
nombre d'autorisations demandées :

☐ autorisation de préposé B (voir rubrique 7)
nombre d'autorisations demandées :

3. Identification du demandeur:

nom et prénom
n° de Registre National ou lieu et date de:
nationalité
adresse:
n° de téléphone:
n° de téléphone::
adresse e-mail:

4. Qualité du demandeur [1] :

☐ Personne physique exerçant pour son propre compte
La dénomination commerciale
n° d' entreprise:

☐ Responsable de la gestion journalière d'une personne morale :
Raison sociale de la personne morale:
La dénomination commerciale :
Adresse siège social:

N° d' entreprise

[1] Entourer la mention ad hoc

5. Lieux d'exercice de l' activité ambulante [2]:

☐ En tout lieu à l'exception du domicile du consommateur
☐ En tout lieu y compris au domicile du consommateur

6. bjet de l'activité: définez les produits et/ou les services pour lesquels l'autorisation es demandée:

1.

2.

3.

4.

5.

7. Identification du préposé pour lequel l'autorisation est demandée (voir rubrique 2)

Nom et Prénoms :
N° de Registre National ou lieu et date de naissance : :
Nationalité:
Adresse:

N° de téléphone :
N° de fax et
adresse e-mail:

N° de fax et adresse e-mail:

8. Lorsque le candidat à l'autorisation n'est pas ressortissant de l' Espace économique européen, mentionner le motif de la dispense de la condition de nationalité :

9. Lorsque l'autorisation est demandée pour l' exercice de l' activité au domicile du consommateur,

- Soit un certificat de bonnes conduite, vie et moeurs datant de moins de trois mois ou un document équivalent émis par l'autorité compétente de son pays de résidence
- Soit une déclaration sur l' honneur du « préposé » certifiant qu'il n'a pas fait l'objet de condamnation. Si le candidat opte pour la délcaration, il doit néamoins fournir le certificat dans les trente jours suivant la délivrance de l' autorisation d'activités ambulantes, sous peine du retrait de l' autorisation

Lieu
Date
Signature du demandeur,

Renvoyer à:
Eunomia Guichet d'entreprise, Hendrik Consciencestraat 1b, 2800 Mechelen
info@avixi.be
Eunomia Guichet d'entreprise, Rue Blanche 15, 1050 Ixelles
eunomia.bruxelles@avixi.be